

Le 17 juin 2008 à 20h30, le conseil municipal légalement convoqué s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Dominique DECAUDIN, Maire. Etaient présents tous les membres en exercice.

Le compte-rendu de la dernière réunion a été lu et approuvé sans observation

Madame VENARD Catherine est nommée secrétaire de séance.

- **Dél.2008/72– RETRAIT DE LA DELIBERATION 2008/64**

Monsieur le Maire fait part d'un courrier de la Sous-Préfecture concernant la délibération 2008/64 du 20 mai 2008 reçue en Sous-Préfecture le 27 mai 2008.

Dans ce courrier, il est demandé au conseil municipal de retirer cette délibération susceptible d'être déclarée illégale et de faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif.

Les membres présents acceptent à l'unanimité.

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur KRIF qui rend compte d'un rendez-vous pris ce jour avec les services de la Sous-Préfecture. Il précise que les droits de préemption présentés seront obligatoirement refusés car la délibération du 23 novembre 1990 n'a pas de validité juridique puisqu'elle fait référence au POS qui a été remplacé par le PLU en 2004. Aucune délibération n'a été reprise afin de pouvoir préempter à partir du PLU. Il est donc nécessaire de prendre une délibération qui sera présentée par la Commission Urbanisme lors du prochain Conseil.

APPEL D'OFFRES RUE DES SERRES – RUE DES MYOSOTIS

Monsieur le Maire précise à l'assemblée qu'une subvention au titre de la Dotation Globale d'Équipement a été accordée pour la réfection des rues « des Serres et des Myosotis » et il faut donc réaliser les travaux dans les 2 ans. Il donne la parole à Monsieur KRIF qui informe les membres présents que la DDE n'a plus la maîtrise d'œuvre et qu'il faut donc faire appel à un maître d'œuvre du secteur concurrentiel, privé.

Monsieur KRIF présente un appel d'offre et propose que le taux de rémunération ne dépasse pas 8,5% (la moyenne étant entre 6 et 10%).

Il faut travailler obligatoirement en collaboration avec la Communauté de Communes et Monsieur le Maire va demander qu'une convention soit signée avec la Communauté de Communes afin d'avoir le même maître d'œuvre.

Monsieur KRIF propose une date limite de réception des candidatures au 15 septembre 2008 pour que les travaux commencent vers le printemps 2009. Monsieur le Maire propose que la Commission d'Appel d'Offres se réunisse le 17 septembre 2008 à 14 heures pour procéder à l'ouverture des plis.

L'assemblée autorise le Maire à signer toutes les pièces nécessaires à l'appel d'offre.

Monsieur le Maire propose 2 réunions de la commission voirie pour réfléchir à ce qui peut être fait au niveau de ces rues. Ces réunions sont fixées : le mercredi 2 juillet 2008 à 18 heures et le mercredi 10 septembre 2008 à 18 heures.

POINT SUR LA VOIRIE NOUVELLE

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée que Monsieur THILLEROT dont la propriété est contiguë au pôle maternel a déplacé sa clôture et cède ce terrain à la Commune. Monsieur le Maire doit se renseigner pour savoir s'il faut faire un acte administratif ou un acte notarié.

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'il a eu une réunion avec Monsieur le Sous-Préfet accompagné de Monsieur DETRAIGNE et Monsieur KARIGER. Il a remis un courrier pour le Préfet sollicitant l'autorisation de modifier les travaux de la voirie nouvelle du pôle scolaire

subventionnés par l'Etat (DGE). Monsieur le Sous-Préfet a fait part de son soutien et il transmettra un avis favorable au Préfet.

BUREAU DE POSTE

Monsieur le Maire passe la parole à Monsieur WOLFF, soutenu par Madame GIRARD afin de faire le point sur cette affaire. Il explique qu'une réunion a eu lieu avec les responsables de la Poste le 21 mai 2008. Il était prévu la fermeture du bureau de poste et l'ouverture d'une agence postale communale 15 heures par semaine à partir du 1^{er} juillet. Après négociations, la poste a décidé de maintenir le bureau de poste avec une ouverture hebdomadaire de 20h30 d'amplitude au lieu de 28h actuellement. Le bureau serait ouvert à compter du 1^{er} juillet 2008 : du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et le samedi de 9h à 12h.

La prochaine réunion avec la Poste aura lieu le 25 juin 2008. Il faudrait organiser une réunion publique avec les cormiciens afin de sensibiliser toute la population.

Des travaux sont à réaliser : création de toilettes et installation d'une alarme.

- **Dél. 2008/73-RENOUVELLEMENT DU BUREAU DE L'ASSOCIATION FONCIERE**

Le Conseil Municipal, après concertation en vue du renouvellement du Bureau de l'Association Foncière ont désigné en qualité de membre de l'Association Foncière, les propriétaires suivants :

1. Monsieur FRANCOIS Rodolphe
2. Monsieur LEMAL David
3. Monsieur LEMAL Dominique
4. Monsieur LEMAL Jean-Marie
5. Monsieur PAZIK Franklin
6. Madame TRAVERS Françoise

Les six autres propriétaires sont proposés à désignation de la chambre d'agriculture.

DEMANDE DE MONSIEUR PACAULT

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur PACAULT (Ecomarché) qui souhaite acquérir la parcelle située derrière l'Ecomarché afin d'agrandir la surface de vente et de stockage de son magasin.

Monsieur le Maire souhaite une réflexion, il propose de réunir la commission urbanisme le jeudi 26 juin 2008 à 18h30.

- **Dél.2008/74 - REMPLACEMENT DE MONSIEUR TREMOUREUX**

Monsieur le Maire propose que Monsieur TREMOUREUX, conseiller municipal démissionnaire, soit remplacé au sein de la commission Urbanisme par Monsieur WOLFF Jean-Christophe. Cette nomination est décidée à l'unanimité.

COURRIER DE MR ET MME FRUCHARD

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur et Madame FRUCHARD qui souhaite acquérir la parcelle 722 située à coté de leur habitation.

Après discussion, le Conseil Municipal a décidé à l'unanimité de ne pas répondre favorablement à leur demande.

- **Dél.2008/75 - DEMANDE DE SUBVENTIONS**

Monsieur le Maire donne la parole à Madame GIRARD qui fait part de la demande de subvention émanant « les Gavroches » (la halte garderie d'Hermonville), Monsieur le Maire propose de verser le même montant que l'année dernière soit 153 €.

Le Conseil Municipal accepte cette proposition à l'unanimité.

Madame GIRARD fait part d'une autre demande provenant de l'école élémentaire de Cauroy-les-Hermonville qui sollicite une subvention de 400€ afin de mener à terme un projet pédagogique d'un montant de 800€ financé pour moitié par le Conseil Général mais conditionné par une aide communale équivalente.

Madame LECLERE demande que la commune de Cauroy-les-Hermonville participe financièrement au projet à hauteur de 50 €.

Le Conseil Municipal accepte d'attribuer une subvention de 400 € par 11 voix pour et 3 voix contre.

QUESTIONS DIVERSES

Monsieur le Maire donne lecture d'un courrier reçu de Monsieur Michel RICHARD concernant les travaux rue des Pressoirs. Monsieur le Maire explique que la pose du béton n'était qu'une éventualité au cas où la mise en œuvre traditionnelle n'aurait pas pu se faire vu la configuration du mur. La Société Gorez, la DDE et la commune ont pris leurs responsabilités quant au choix d'une mise en œuvre traditionnelle d'enrobés.

Monsieur le Maire explique aux membres présents qu'il annule l'arrêté pris pour que Monsieur PERREUX accède au poste d'agent de maîtrise car cela ne lui est bénéfique en rien pour sa fin de carrière.

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des chiffres du recensement reçus de l'INSEE : il y a 539 foyers, 498 résidences principales, 546 logements, 7 logements vacants et 1389 habitants en date de février 2008.

Monsieur le Maire fait part des remerciements des organisateurs des Mongolfiades. 4 vols étaient prévus et les 4 ont été réalisés.

- **Dél. 2008/76 – MISE A DISPOSITION DE BENNES**

Le Conseil municipal décide à l'unanimité de changer le tarif des bennes mises à disposition des habitants. Le prix sera de 25 € pour la petite benne et 45 € pour la grande benne.

Monsieur PORGEON demande ce qu'il en est concernant la rue Jean Rostand. Monsieur le Maire pense qu'il serait souhaitable de monter un dossier pour une demande de DGE et d'étudier la possibilité d'implanter un trottoir. La Communauté de Communes doit réaliser le busage du fossé.

Madame LANTENOIS fait part au Conseil municipal des nouvelles élections à la MAPA.

Monsieur KARIGER n'est plus président du Conseil d'Administration.

Monsieur PORGEON demande si la salle omnisports ne peut pas être louée exceptionnellement pendant les vacances d'été pour des vins d'honneur malgré le centre aéré. Monsieur le Maire lui répond que nous avons refusé de louer la salle à tous ceux qui la sollicitaient et qu'il n'est pas possible de faire une exception. L'assemblée est d'accord avec cette position qui reprend une décision précédente.